

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Germinal, an VI.



8 Apr '98

Edit du gouverneur de Naples, qui prohibe certains habillemens. — Offre faite au pape d'un carrosse à six chevaux, au nom du grand-duc de Toscane. — Despotisme employé envers les Vénitiens. — Discours prononcé par le citoyen Mengaud dans l'assemblée nationale de Bâle. — Détails sur la levée des marins français. — Adhésion de la députation d'Empire aux sécularisations.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 francs pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Naples, le 27 ventôse.

Le prince Pignatelli, gouverneur de la ville, a publié au nom du roi un édit dont l'objet est de défendre sous des peines graves les habits qu'il appelle *bisares*, scandaleux, indécens, & à ordonner que chacun s'habillement & selon son rang. Il s'adresse sur-tout aux nobles, qui doivent, ajoute-t-il, donner l'exemple aux autres classes.

De Florence, le 4 germinal.

Avant-hier sont arrivés ici le prince Corsini, notre dernier ministre à Paris, & le chevalier Azzara, ancien ministre d'Espagne à Rome.

Le marquis Manfredini est allé complimenter le pape à Sienne, de la part du grand-duc, & lui a offert, au nom de S. A. R., un carrosse à six chevaux & tous les autres objets qui pourroient lui être nécessaires; mais sa sainteté les a refusés, & a fait présent au ministre toscan d'une superbe tabatiere de corne, garnie de brillans. Le pape jouit d'une assez bonne santé.

De Turin, le 5 germinal.

Le ministre français Miot a invité tous les Français demeurant en cet état, à concourir aux dons patriotiques & à l'emprunt contre l'Angleterre.

On a brûlé hier pour près de 5 millions de cédules.

La vente des biens des couvens supprimés vient d'être ordonnée.

De Venise, le 4 germinal.

On ne cache plus gueres ici combien on y regrette notre ancienne constitution. Mille bruits contradictoires se croisent, se confondent & se détruisent: les uns annoncent que la liberté va nous être rendue; les autres assurent que notre sort est irrévocablement décidé. Au milieu de ces fluctuations, nos patriciens, qui jadis s'environnoient à la coupe du pouvoir, rampent aux pieds des ministres impériaux.

Il nous est défendu d'écrire, de voir, d'écouter, & même de parler. En dépit du traité de Campo-Formio, nous sommes traités de la manière la plus despotique. Tout papier public qui n'est pas chargé de l'écusson impérial, est proscrit. Les auteurs des journaux où se voit cette empreinte, sont vendus aux nouveaux inquisiteurs d'état.

Quoiqu'en disent les gazettes de Vienne, d'Erlang, de Francfort, l'empereur n'a guere à se féliciter de l'attachement de ses nouveaux sujets. Il y a, dans le ci-devant état de Venise plusieurs foyers secrets d'une révolution qui peut éclater à la première occasion.

Les troupes impériales qui sont à Padoue, ont passé la revue générale les 25, 26 & 27 ventôse, & se disposent à partir pour Vérone. D'autres troupes traversent en ce moment le Frioul, pour s'y rendre, & sont suivies d'autres corps partis de Laybach.

Il arrive à Rome un grand nombre de patriotes napolitains, qui vraisemblablement ont été mis en liberté à la réquisition du gouvernement français.

Il continue de défilér par Ferrare & Bologne un grand nombre de troupes françaises, qui vont renforcer l'armée de Rome. On fait mille conjectures sur cette marche de troupes, dans un moment où la tranquillité est parfaitement rétablie dans la république romaine.

De Mantoue, le 6 germinal.

La garnison de cette ville est à présent forte de 10 mille hommes. On attribue son augmentation au rassemblement de troupes autrichiennes qui se forme sur l'Adige.

Notre municipalité a publié le paragraphe suivant d'une lettre du général Berthier:

« Pourquoi la ville de Mantoue est-elle pleine des agens de nos ennemis & des vôtres? Soyez sans pitié pour eux; chassez-les de vos murs, & ne souffrez dans la ville de Mantoue que des amis de la liberté & de la république cisalpine. Que ceux qui regrettent l'aigle impériale perdent toute espérance; Mantoue ne retournera plus au pouvoir de l'empereur, je vous le déclare.

De Milan, le 8 germinal.

Le général Berthier est de retour ici de Gènes.

Le plus grand calme regne dans cette ville. Une proclamation du directoire exécutif français, adressée à l'armée, touchant les dilapidateurs qui dévorent sa substance, & relativement aux affaires de Rome, a causé la joie la plus vive.

Notre directoire vient de publier une proclamation sur l'emprunt forcé; elle a sur-tout pour objet de combattre ceux qui cherchoient à répandre des allarmes & à douter du crédit public : elle assure que désormais rien ne retardera le paiement des dettes de l'état.

Notre directoire a fait promettre une récompense de 40 séquins à qui présenteroit un meilleur plan d'organisation pour les théâtres nationaux.

Dans sa séance du 25 ventôse, le grand-conseil a reçu deux messages du directoire, l'un qui sollicite une résolution, pour que tous les corps réguliers et séculiers des deux sexes soient astreints à payer, dans une décade, un semestre anticipé de la taxe d'exemption, pour subvenir à l'établissement & à l'équipement de la garde nationale; l'autre, pour demander la suppression des couvents.

Grippi a parlé avec beaucoup de force à l'appui de ce dernier message. Sur sa proposition, il a été nommé une commission de trois membres, chargée de faire, sous trois jours, un rapport à ce sujet.

On assure qu'il se négocie un traité d'alliance & de commerce entre la république française & la république ligurienne.

Le cardinal archevêque de Ferrare s'est retiré à Pissarola, village ci-devant vénitien, sur la rive gauche du Pô, faisant partie de son diocèse. Le sequestre a été mis sur toutes ses propriétés.

S U I S S E.

De Saint-Gall, le 5 germinal.

Nous avons vu arriver dans notre ville trois députés du canton de Bâle; ils venoient de Zurich, où ils ont communiqué le projet de la nouvelle constitution helvétique. Leur mission auprès de nous avoit le même but; mais ils n'ont jamais pu se faire entendre, parce que la foire avoit amenée une foule considérable de paysans d'Appenzell, qui les ont entourés, insultés & menacés. Les moines avoient persuadé ces hommes grossiers & ignorans que les Bâlois vouloient livrer la Suisse à la France. Les députés furent donc obligés de s'en retourner sans avoir obtenu aucun succès ici.

Discours prononcé par le citoyen Mengaud, dans l'assemblée électorale de Berne, le 7 germinal.

« Citoyens, c'est avec une satisfaction inexprimable que je me vois au sein d'une assemblée dont la composition annonce réellement la régénération de la Suisse: ce que j'ai appris de vos travaux me fait espérer qu'ils auront incessamment une fin conforme aux vœux de la république française & de son directoire, dont j'ai l'honneur d'être l'organe.

« Et, que desirons-nous, que demandons-nous de vous, citoyens, si non votre bonheur? Soyez libres; jouissez enfin des droits imprescriptibles de la nature; & nous, les français, nous tous, vos amis, seront aussi contents que vous.

« Ce n'est pas contre vous que les troupes de la république se sont avancées, mais bien contre les ennemis éternels de vos droits usurpés, que la force seule a pu réduire. Vous les avez récupérés; conservez-les; & aussitôt que l'activité de votre constitution aura écarté tous les dangers dont les droits sont encore menacés par une oligarchie incorrigible, je vous le déclare au nom du directoire, dont j'ai les ordres récents à cet égard, les phalanges de la république se retireront dans leurs foyers.

Et si le repos qui les attend sous leurs lauriers, devoit encore être troublé par quelques attentats nouveaux de la part de vos anciens oppresseurs, ce ne seroit que pour les mettre en poudre.

» Jusques là, citoyens, soyez tranquilles sur la conduite des vainqueurs de la coalition; comptez sur l'amitié de la république française & sur la bienveillance du directoire, qui me charge de vous réitérer l'assurance de l'intégrité de la Suisse sous une forme de gouvernement démocratique, une, représentative & indivisible.

» Vive la république helvétique! »

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 5 germinal.

Le citoyen Berlin, commissaire principal de la marine à Bordeaux, est ici pour activer les levées de marins ordonnées pour le port de Toulon. Quatre-vingts hommes sont partis pour ce port sur les bateaux du canal.

De Montauban, le 6 germinal.

Ce quartier, au lieu de 140 marins qui lui avoient été demandés pour le port de Toulon, en a fourni 170. Jamais on n'y avoit opéré une levée aussi considérable, grâce au patriotisme des gens de mer.

De Toulon, le 7 germinal.

Même activité dans les armemens & travaux de ce port.

Dans la dernière quinzaine de ventôse, il y est arrivé près de 500 marins, provenans des levées de l'arrondissement. On en attendoit 800 de Bordeaux.

On attend ici la division du contre-amiral Brueys.

Le 7, on ne signaloit pas encore cette division, mais seulement une frégate ou une corvette venant d'Alger ou de Nice.

Les levées de marins arrivent successivement.

De Dieppe, le 13 germinal.

Indépendamment des précédentes levées de marins qui ont eu lieu dans ce quartier pour les armemens du port du Havre, 150 officiers marinières, matelots & marins, viennent de partir pour ce même port. Dans ce moment, il se fait encore une quatrième levée.

De Brest, le 11 germinal.

La plus grande activité continue à régner dans ce port pour l'exécution des mesures ordonnées par Pléville-Lepeley pendant son séjour ici. Nous avons en ce moment en rade neuf vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts, & les huit autres, de 74 canons.

Hier, les chefs de division Gantheume & Leroi, ont reçu ordre de rendre de suite à Toulon, avec un capitaine de frégate & un lieutenant. On dit qu'il se prépare aussi dans ce port, une expédition importante, mais sur laquelle le secret est bien gardé, comme sur la plupart des opérations essentielles du directoire.

De l'Orient, le 11 germinal.

Les armemens de ce port sont dans la plus grande activité; ils consistent en deux vaisseaux de 74; le *Brave* & l'*Hercule*, deux flûtes & une frégate, &c.

DE PARIS, le 13 germinal.

C'est, comme on sait, le 21 de ce mois que s'ouvri-

ront les assemblées électorales , & elles doivent avoir terminé leurs opérations en dix jours au plus tard. Quelques-unes d'entr'elles pourront être orageuses à cause du grand nombre de scissions sur lesquelles elles auront à prononcer.

L'administration centrale de la Seine vient d'indiquer l'ancienne église de l'Oratoire , rue Honoré , pour la réunion des électeurs de Paris.

On publie qu'une quarantaine de ces électeurs se sont déjà rassemblés , & ont formé une liste de candidats pour la députation de Paris , qui a seize députés à nommer cette année.

Le vœu d'un grand nombre d'électeurs paroît être de nommer Buonaparte premier député de ce département. On est à-peu-près sûr qu'il ne pourroit accepter , parce que des travaux plus importants encore l'appellent , & l'occupent déjà tout entier. Mais ce seroit un juste hommage rendu par la commune de Paris au prodige de ce siècle.

— On dit qu'un certain nombre de députés influens , au nombre d'environ cinquante , se sont rendus ces jours derniers au directoire pour y conférer sur les circonstances actuelles. On ajoute que des mesures très-importantes ont été concertées dans cette conférence , & qu'elles ne tarderont pas à être portées à la tribune. Les bruits qui circulent à ce sujet sont trop vagues , pour que nous nous permettions de les rapporter. Qu'ils soient d'ailleurs vrais ou faux , il ne s'agit que de dispositions purement politiques , & nullement de mesures relatives aux personnes , & dirigées contre telle ou telle classe de citoyens.

— On écrit de Rastadt que maintenant la députation d'Empire veut accéder aux sécularisations , comme moyen d'indemnisation , mais non comme base. Ce point sera au reste décidé sous peu de tems.

— On annonce qu'un courrier arrivé , ce matin , de Toulon , a apporté la nouvelle de l'arrivée en ce port de la division aux ordres du contre-amiral Brueys.

— Il pourroit y avoir sous peu des changemens dans le ministère ; car quelques-uns des ministres actuels expriment le désir d'être portés à la députation , & semblent résolus à accepter , s'ils sont nommés.

— On assure que , depuis la retraite du prince de la Paix , les émigrés français ont reçu ordre de quitter Madrid sous vingt-quatre heures.

— Le roi de Sardaigne a aussi renouvelé l'ordre à tous les émigrés & déportés français de sortir au plutôt de ses états.

— Un assez grand nombre de destitutions a lieu depuis quelques jours.

Le général Cambray , commandant dans le département de la Sarthe , a reçu ordre de cesser ses fonctions.

Le journal de ce même département est supprimé par arrêté du directoire.

Le général Savain , qui commandoit dans le département de Saône & Loire , a aussi reçu ordre de sortir sur-le-champ.

— Le citoyen Tissot , beau-frere de Goujon , est un des chefs de bureaux qui viennent d'être remplacés dans le ministère de la police.

— C'est le citoyen Milly , commissaire du directoire près la municipalité du septieme arrondissement de Paris , qui remplace le citoyen Letellier au bureau central.

— Suivant des lettres d'Italie , l'isle de Sardaigne est de nouveau livrée aux plus grand troubles , & à la veille d'être le théâtre d'une guerre civile.

— Le dernier courrier de la Rochelle à Paris a été assassiné par des brigands qui lui ont cassé la cuisse , tué le postillon , & volé 4 mille francs ; mais ils ont été arrêtés au bout de vingt-quatre heures , & traduits sur-le-champ devant la commission militaire de Poitiers , qui les a condamnés à la peine de mort. On a retrouvé sur eux 3,700 francs.

ECONOMIE POLITIQUE.

On trouve dans le *St.-James's-Chronicle* , l'évaluation suivante du produit des mines exploitées tant anciennement que de nos jours ; elle est tirée d'un journal étranger.

	Mars d'arg.	Mars d'or.
Les mines de Russie produisent par année	80,000.	3,200.
— de Hongrie	92,000.	4,666.
— de Suede & de Norwege	15,000.	
— de France	3,000.	
— de Piémont	2,300.	
— de Saxe	50,000.	
— du Hartz	37,000.	
Rothemburgh , dans le Magdebourg	3,000.	
Arsenic venant de Reichenberg		13.
TOTAL	282,300.	7,889.

	Rixdallers.
La valeur de l'argent , le marc évalué à 13 rix-dollars , 16 gros est	3,858,100.
La valeur de l'or , le marc à 203 rix-dollars	1,601,467.
Total du produit annuel de l'Europe	5,459,567.

L'Amérique , suivant Campomanes & Ulloa , produit annuellement en or & en argent , sept millions de liv. sterl. qui donnent en rix-dollars	42,000,000.
Produit annuel de l'Europe	5,459,567.
Total du produit annuel	47,459,567.

Toutes les mines du monde , depuis que l'on a commencé à les exploiter , ont produit en or	129,000,000.
En argent	2,074,000,000.
Somme totale	2,203,000,000.

Le journaliste évalue le rixdaller à six pour une liv. sterl. , c'est-à-dire , environ quatre liv. de France.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 18 germinal.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques. Le directeur du jury d'accusation de Marseille , prévenu de forfaiture , adresse au conseil un mémoire jus-

tificatif; il ajoute que son âge & ses modiques facultés ne lui permettroient pas de rendre à la barre.
Ce mémoire est renvoyé à la commission chargée de cette affaire.

Poncet fait adopter un projet de résolution, par lequel la commune de Montauban est autorisée à emprunter sur elle-même 25 mille francs pour ses dépenses locales.

Le conseil passe à la discussion sur les baux à cheptel. Deux membres sont entendus; leurs opinions seront imprimées. La suite de la discussion est ajournée.

Lemoine fait arrêter que duodi, le conseil s'occupera de la comptabilité arriérée.

Joubert fait adopter un projet de résolution, portant que le directoire exécutif est autorisé à régler avec les fabricans de Chollet la valeur effective des six millions mandats qu'il leur a prêtés le 21 messidor an 4, sur le taux moyen de leur valeur, d'après le cours de la trésorerie nationale depuis le 27 messidor inclusivement jusqu'au 16 thermidor aussi inclusivement.

Duchesne, au nom d'une commission spéciale, fait adopter le projet de résolution suivant, sur les formalités à suivre relativement à la présentation des effets négociables, à longs termes, souscrits pendant la durée du papier-monnoie, & à la notification prescrite par les articles 5 & 6 de la loi du 11 frimaire dernier.

Art. 1^{er}. Les créanciers pour cause de billets à ordre, billets au porteur & autres effets négociables stipulés à long terme pendant le cours du papier-monnoie, jouiront d'un délai de trois mois, à dater de la publication de la présente, pour en faire la présentation au tireur ou débiteur originaire.

II. Cette présentation pourra être faite directement au débiteur par le porteur du titre ou par son mandataire; auquel cas le débiteur sera tenu d'y apposer son visa, daté & signé par lui.

III. En cas de refus d'apposition du visa, le rapporteur notifiera au débiteur la présentation par un simple acte extrajudicial, ou par une citation; suivie d'un procès-verbal de comparution devant le juge-de-paix.

IV. Il en sera usé de même lorsqu'à raison de l'éloignement du domicile du porteur de l'effet négociable, ou à raison de toute autre cause légitime, il ne pourra le représenter pour être soumis au visa du débiteur.

V. Dans l'un & l'autre cas, l'acte ou la citation contiendront la transcription du titre & des endossements dont il se trouvera revêtu.

L'acte de présentation contiendra au surplus élection de domicile dans le lieu de la résidence du débiteur, pour les notifications qu'il écherra de faire au créancier dénommé.

VI. Il ne pourra néanmoins être perçu en vertu des présentations ci-dessus autorisées qu'un simple droit d'un franc (ou vingt sous) sur l'effet présenté, sauf la perception des plus amples droits d'enregistrement sur les titres de créance qui y sont soumis, lorsqu'il écherra de les faire protester, ou d'exercer une action en justice.

VII. La présentation pourra être valablement faite à la personne ou au domicile de l'un des coobligés solidaires, quand l'effet négociable aura été souscrit par une com-

pagnie, & lors même qu'elle se trouveroit actuellement dissoute.

VIII. Après l'expiration du délai porté par l'article premier, sans qu'il ait été fait aucune présentation de la part du propriétaire de l'effet négociable ou négocié, il sera libre au tireur ou débiteur de déclarer, par une comparution qui sera reçue & enregistrée au greffe du tribunal civil du département de son domicile, qu'il entend renoncer aux longs termes envers le porteur, pour profiter de la réduction d'après l'échelle de dépréciation, en conformité de l'article V de la loi du 11 frimaire dernier.

IX. Si le porteur du titre ne fait aucune présentation dans le délai d'une année, à dater du jour où la dite formalité aura été remplie, le débiteur, à l'expiration du susdit délai, pourra consigner au greffe du tribunal désigné en l'article VIII, le montant du capital, réduit conformément à l'échelle, ainsi que les intérêts litigieux; & la consignation ainsi faite sans autre formalité, sera aux périls & risques du créancier.

X. En conséquence, le débiteur sera valablement libéré par la remise, qu'il sera tenu de faire au porteur, du titre des procès-verbaux, tant de la notification prescrite par l'article VIII, que du dépôt des deniers consignés; sauf au créancier d'en retirer le montant, moyennant décharge, au greffe où la consignation aura été effectuée.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 21 ventôse, relative à la poste aux chevaux.

Bourse du 18 gorminal.

Amsterdam	58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Montpellier	$\frac{1}{2}$ b. 15 j.
Idem	55 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Tiers consol.	13 fr. 75 cent.
Hamb	192, 189 $\frac{1}{2}$.	Bon 2/3	1 f. 75 c.
Madrid	12 l. 16 s. 3 d.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 72 cent. $\frac{1}{2}$.
Mad. effect.	15 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$	107 f.
Cadix	12 l. 16 s. 3 d.	Or fin	107 f.
Cad. effect.	15 l. 15 s.	Lingot d'arg.	51 f.
Gènes	97 $\frac{1}{2}$, 94 $\frac{1}{2}$ à 95 arg.	Portugaise	79 f.
Livour. 104, 104 $\frac{1}{2}$, 103 $\frac{1}{2}$ arg.		Piastre	5 f. 40 c.
Geneve	1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Quadruple	81 f. 62 c.
Bâle	1 b., $\frac{1}{2}$ per.	Ducat d'Hol.	1 f. 62 c.
Lyon	$\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Guinée	26 f. 50 c.
Marseille	1 b. à 15 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.	
Bordeaux	pair 20 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 492 à 495 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 25 c. — Café Martm., 2 f. 95 c. à 3 f. — Café St-Domingue, 2 f. 60 à 65 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20 à 25 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c à 3 f. 50 c. — Sel, 4 f. 25 c.

L'INDE EN RAPPORT AVEC L'EUROPE; ouvrage divisé en deux parties. La première, sur les intérêts politiques de l'Inde; la seconde, sur le commerce de cette contrée; par Anquetil Duperron, voyageur aux grandes Indes; de la ci-devant académie des inscriptions & belles-lettres; deux volumes in-8°. Prix broc., 8 liv. & 10 liv. 10 s. franc de port. A Paris, chez Lesquillez, freres, imprimeurs-libraires, rue de la Harpe, n°. 151; Bossange, Masson, Besson, libraires, rue des Mathurins; & Deseune, libraire, palais National.

A. FRANÇOIS.